



La Lettre des rythmes éducatifs



Direction départementale
de la cohésion sociale
de l'Eure

n°5 - février 2014

Les bonnes pratiques

L'emploi d'avenir : une solution pour assister le coordonnateur

Pour optimiser la mise en œuvre du PEDT de la ville de X, Sabrina a été recrutée au titre d'un emploi d'avenir.

Elle a à la fois un rôle

*administratif : gestion des fiches de vœux complétées par les enfants, diffusion des listes au sein de chaque classe, gestion des absences, établissement des plannings (salles, lieux de rendez-vous, transports, intervenants)

*d'animation : assistance au remplacement d'un intervenant par la mise en place de jeux de société, contes...

Les emplois d'avenir dans la mise en œuvre des activités périscolaires

L'emploi des jeunes est une priorité du gouvernement. La création de 150 000 emplois d'avenir (EAV) constitue une réponse ambitieuse dans la bataille menée contre le chômage des jeunes : 1 jeune sur 4 sorti du système scolaire sans qualification est au chômage en France.

La mobilisation intense sur ce dispositif en 2013 a déjà permis d'en faire bénéficier près de 100 000 jeunes. L'objectif des 150 000 EAV sera certainement atteint au cours du premier semestre de l'année 2014. Les employeurs potentiels doivent donc s'engager rapidement dans le recrutement d'EAV faute de pouvoir bénéficier de ce dispositif ; l'engagement peut précéder de quelques mois le recrutement, exemple : une signature au printemps pour un recrutement au 1 septembre 2014.

Les emplois d'avenir concourent donc à un objectif majeur : l'insertion des jeunes éloignés de l'emploi, ceux qui sortent d'un système scolaire sans diplôme, ceux qui sont les moins qualifiés ou ceux qui résident dans des territoires défavorisés (Loi adoptée par le Parlement le 09/10/2012 et la circulaire DGEFP de mise en œuvre n°2012-20 du 02 novembre 2012).

L'emploi d'avenir est subventionné pour une durée maximale de 3 ans par l'Etat à hauteur de 75% du SMIC brut pour les structures du secteur non-marchand, représentant ainsi une aide de 1074 €. Le Conseil régional apporte une aide mensuelle complémentaire de 150 €, et d'autres aides complémentaires peuvent être mobilisées.

*de gestionnaire inventaire et commande de matériel

*d'interface entre le coordonnateur, les intervenants et les enfants. Par sa présence lors des départs, elle sécurise l'organisation des activités.

Grâce au poste de Sabrina les problèmes d'organisation et de calage peuvent être facilement résolus.

DEMARCHES

Pour recruter en emploi d'avenir :

1. Vous contactez l'agence Pôle emploi, la mission locale ou le Cap emploi (pour les travailleurs handicapés) les plus proches.
2. Des candidats vous sont proposés ou vous présentez un ou plusieurs candidats.
3. Quand vous aurez choisi un candidat, vous remplirez une demande d'aide d'emploi d'avenir.

Cette demande devra être signée par le jeune, la mission locale et par vous-même.

4. Vous signez alors le contrat de travail avec le jeune : CDI ou CDD.

PUBLIC VISE :

- jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes handicapées)
- sans diplôme et n'étant ni en emploi ni en formation
- de niveau CAP/BEP pour ceux qui rencontrent des difficultés importantes d'accès à l'emploi (en recherche d'emploi depuis 6 à 12 mois)
 - ou titulaire d'un Bac jusqu'à niveau Bac+3 maxi pour les résidents en ZUS et ZRR, rencontrant des difficultés importantes d'accès à l'emploi (en recherche d'emploi depuis 6 à 12 mois)

PROFIL DES EMPLOYEURS :

- Secteur non marchand :
 - Organismes de droit privé à but non lucratif que sont les associations et les fondations
 - Collectivités territoriales et leurs groupements
 - Personnes morales de droit public, à l'exception de l'Etat (principalement les établissements publics)
 - Groupements d'employeurs qui organisent des parcours d'insertion et de qualification (GEIQ)
- Secteur marchand :
 - Entreprises présentant un fort potentiel de création d'emplois.

EMPLOIS VISES :

- Champ « SPORT »
 - animateur sportif
 - assistant animateur
 - éducateurs sportif
 - agent administratif
- Champ « JEUNESSE »
 - animateur socio-culturel
 - directeur ACM
 - agent Administratif

... toutefois la polyvalence est à rechercher

FORMATION / TUTORAT :

- **FORMATION :**
 - Construction d'un parcours de formation
 - Mobilisation des financements de la formation :
 - ◆ Prise en charge par un Organisme Paritaire de Collecte Agréé (O.P.C.A.)
 - ◆ **Les OPCA SPORT sont :**
 - AGEFOS PME
 - OPCALIA
 - UNIFORMATION
- **TUTORAT :**
 - Désignation d'un tuteur
 - Accompagnement de la professionnalisation du jeune

MONTAGE DU DOSSIER :

- **DDCS Eure :**
 - Entretien d'étude du projet en présence de :
 - ◆ l'employeur
 - ◆ du jeune
- **Mission Locale :**
 - Prendre rendez-vous avec le référent mission locale de votre secteur
 - Compléter le dossier
 - Signer le contrat avec le jeune
- **Gestion salariale :** contrats, fiches de paye,...
 - APSL 27 ou CRIB 27 (Centre de Ressources et d'Informations aux Bénévoles)

L'ÉTAT A CONCRETISE DANS L'EURE : 880 EMPLOIS D'AVENIR EN 2013, ET 328 EN 2014.

Renseignez-vous auprès de la mission locale, de l'agence Pôle emploi la plus proche ou sur :
www.lesemploisdavenir.gouv.fr

CONTACT :

DDCS Eure : Mohamed EL KHARRAZE - Tél. : 02.32.24.86.40

Mail : mohamed.el-kharraze@eure.gouv.fr

ENQUETE :

Une enquête (voir le lien suivant : <https://solen.sante.gouv.fr/cgi/HE.exe/SF?P=7z63z4z-1z-1z554E6DBFC7>) est menée à travers un questionnaire actuellement adressé aux collectivités. Elle a pour objectif de connaître et de recenser les intentions de recrutement et d'accompagner les employeurs dans la contractualisation de l'emploi, en fonction des projets menés et des futurs salariés identifiés. Des aides à l'emploi peuvent être obtenues (Emplois d'Avenir, CAE/CEI, Contrat de génération...).